



N° 2021/040

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

Date de la Convocation
15/10/21

Date d'Affichage
28/10/21

Objet de la Délibération

Changement des limites territoriales Fonsorbes / Fontenilles.

L' an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, GOMES, RECH, LOUBEAU, MARC, RANCHET, DASSENOY, PANAVILLE, LEROUX, DOLAGBENU, MONFRAIX, CHONG KEE, SANDOVAL, SARICA

Absents :

M. MEYER procuration à Mme TRIAES
Mme EVEN procuration à Mme PADRA
Mme DEGEILH procuration M. DOLAGBENU
Mme VITRICE procuration à M. SARICA
M. COMBLET procuration à Mme DASSENOY

Secrétaire : M. Panaville

Par délibération prise le 13 décembre 2018 le conseil municipal a sollicité Mme le Sous-Préfet de Muret l'ouverture d'une enquête publique aux fins de modification des limites territoriales entre les communes de Fontenilles et Fonsorbes.

Une enquête publique s'est déroulée du 19 avril au 3 mai 2021 dans les communes de Fonsorbes et Fontenilles à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a donné un avis favorable le 17 mai 2021.

Cette modification a été soumise à l'avis du Conseil Départemental le 3 juin 2021 afin qu'il se prononce dans un délai de six semaines.

Sur la base de ces éléments, le conseil municipal est invité à délibérer en vue de confirmer la demande de modification des limites territoriales soit l'intégration des parcelles suivantes dans le territoire de la commune de Fonsorbes.

Parcelles appartenant à la Mairie de Fonsorbes :

Section C n° 1989

Parcelles appartenant au Conseil Départemental :

Section C n° 1390

Section C n° 1391

Section C n° 1421

Section C n° 1988

Partie non cadastrée située entre la parcelle C 1423, la parcelle C 1390 et le giratoire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer et se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de confirmer la demande de modification des limites du territoire communal, soit l'intégration des parcelles C1989, C1390, C1391, C1421, C1988 ainsi que la partie non cadastrée située entre la parcelle C1423 et la parcelle C1390 dans le territoire de la commune de Fonsorbes,
- de solliciter Monsieur le préfet de la Haute-Garonne afin d'acter ces modifications par arrêté préfectoral,
- d'autoriser Monsieur le Maire et ses Adjoints à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich

